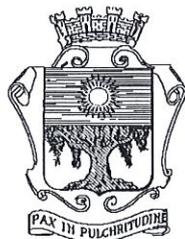


AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-04-DE
Reçu le 07/06/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 – BUDGET COMMUNAL – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT
CREDIT MUTUEL

Séance Publique Ordinaire du 29 MAI 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Bernard MACCARIO, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON à M. le Maire, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, Mme Sophie REID à Mme Catherine LEGROS, M. Bernard MAILLE à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 21 mai 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-04-DE
Reçu le 07/06/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

IV - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT – CREDIT MUTUEL – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

« La Commune a souscrit en OCTOBRE 2011 un emprunt de 1 000 000 € sur 15 ans auprès du Crédit Mutuel pour financer la Réhabilitation du Casino de Beaulieu sur-mer.

Cet emprunt fait l'objet d'un contrat sous le n°000253062 02 se termine en novembre 2026.

L'article 3.5.1 prévoit des indemnités dans le cas de remboursement par anticipation.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, il vous est proposé d'effectuer un remboursement anticipé qui interviendra le 04/06/2019 et qui se décompose de la manière suivante :

CAPITAL remboursé par anticipation au 04/06/2019...	578 609,67 €
Intérêts courus entre la date de la dernière échéance et la date d'arrêté du décompte	666,12 €
Indemnité de Remboursement anticipé	12 295,45 €

Le montant total de ce remboursement s'élève donc à 591.571,24 €.

Les crédits nécessaires des indemnités ont été inscrits au budget 2019.

Je vous propose donc :

- D'effectuer le remboursement anticipé de cet emprunt comme indiqué ci-après :
 - Capital à l'échéance 578 609,67 € au compte 1641
 - Intérêts courus échéance 666,12 € au compte 66111
 - Indemnité 12 295,45 € au compte 6688 »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Décide d'effectuer le remboursement anticipé de cet emprunt comme indiqué ci-après :
 - Capital à l'échéance 578 609,67 € au compte 1641
 - Intérêts courus échéance 6 320,96 € au compte 66111
 - Indemnité 12 641,92 € au compte 6688 »

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.